

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022\_09-DE  
Reçu le 02/03/2022  
Publié le 02/03/2022



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2022-09  
Conseil Municipal du 16 Février 2022

**DATE DE CONVOCATION** : 9 Février 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K.PERROIS – S.BROUILLET – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H ROSARIO – E. PILLARD CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU -

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à T. DEGRANDE- P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON -- W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS – S.BUTET donne pouvoir à P. BERTON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

**CONSEILLER MUNICIPAL EXCUSÉ** : S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : J. MARTINEAU

**OBJET : NOEL DES AGENTS – BONS D’ACHATS DANS LES COMMERCES CASTELNOVIENS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Considérant** qu’en raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19, les élus de la commune de Châteauneuf-sur-Charente ont annulé le repas prévu pour le personnel communal dans un soucis de principe de précaution,

**Considérant** le souhait des élus de remercier le personnel communal, ce moment convivial a été substitué par la remise de bons d’achat de 30 € à chaque agent (effectif de 48 agents soit 48 bons d’achat à 30 €) à utiliser dans les commerces de la commune ayant accepté ce dispositif,

**Considérant** que l’utilisation des bons d’achat pouvait se faire jusqu’au 25 janvier dernier afin que les commerçants nous remettent les bons utilisés dans leurs commerces aux fins d’établissement de la liste pour leur paiement au vu d’une facture,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 26 VOIX POUR** décide :

- d’autoriser Monsieur le Maire à honorer les factures présentées par les commerçants castelnoviens, dont le détail est communiqué ci-après,
- dit que les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2022,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

**AR Prefecture**

016-211600903-20220216-2022\_09-DE  
Reçu le 02/03/2022  
Publié le 02/03/2022

Commerçants	Quantité	Montant	Somme
Amandine Esthétique	2	30 €	60 €
Axelle Breuillet	3	30 €	90 €
Boucherie Cosset	5	30 €	150 €
Boulangerie Desport	4	30 €	120 €
Galerie Niort	3	30 €	90 €
Graine et Garenne	3	30 €	90 €
Le Grenier	1	30 €	30 €
L'Ecrin d'argent	8	30 €	240 €
Les petits doigts de Fée	1	30 €	30 €
Maison de la presse	1	30 €	30 €
Nadine Tiphonnet	1	30 €	30 €
Pizza Santini	1	30 €	30 €
Poissonnerie PKS	1	30 €	30 €
Sardin français	1	30 €	30 €
Vignes et Lilas	2	30 €	60 €
La Belle Verte	1	30 €	30 €
Maraicher Dagnaud	1	30 €	30 €
Place fermière	4	30 €	120 €
Somadis	1	30 €	30 €
			<b>1 320 €</b>

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

